

# Formulaire de rétractation

À imprimer et renvoyer à l'adresse suivante :

TMC Communication  
574 Montée du château  
73190 Challes Les Eaux

Je soussigné

M, Mme, Melle (indiquer vos noms et prénoms) :

Adresse :

Téléphone :

vous notifie, par la présente, ma rétractation de ma commande ci-après :

Référence commande :

Numéro client :

Commande passée le :

Produits concernés par la rétractation (pour plus d'articles, liste sur papier libre ou au dos ou copie bon de commande / Bordereau de livraison) :

Articles ----- Réf. -----

Articles ----- Réf. -----

Articles ----- Réf. -----

Articles ----- Réf. -----

Je demande le remboursement du prix payé pour ces articles.

Je suis informé que :

- les frais de retour sont à ma charge et que les frais d'envoi me sont remboursés en sus du prix, à hauteur du tarif standard (hors supplément pour traitement prioritaire, livraison rapide, droits et frais de douane ou taxe de contre remboursement) ;

- cette rétractation emportera annulation des points fidélité ou confiance qui avaient été crédités le cas échéant, du fait de ma commande, ainsi que des cadeaux pour commande et autres avantages promotionnels liés à cette commande, dont j'ai pu bénéficier.

Je m'engage à vous faire retour des articles.

FAIT A ----- LE -----

Signature du client :

Article L121-21-4 du Code de la consommation

Lorsque le droit de rétractation est exercé, le professionnel est tenu de rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du consommateur de se rétracter.

Pour les contrats de vente de biens, à moins qu'il ne propose de récupérer lui-même les biens, le professionnel peut différer le remboursement jusqu'à récupération des biens ou jusqu'à ce que le consommateur ait fourni une preuve de l'expédition de ces biens, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Au-delà, les sommes dues sont de plein droit majorées du taux d'intérêt légal si le remboursement intervient au plus tard dix jours après l'expiration des délais fixés aux deux premiers alinéas, de 5 % si le retard est compris entre dix et vingt jours, de 10 % si le retard est compris entre vingt et trente jours, de 20 % si le retard est compris entre trente et soixante jours, de 50 % entre soixante et quatre-vingt-dix jours et de cinq points supplémentaires par nouveau mois de retard jusqu'au prix du produit, puis du taux d'intérêt légal.

Le professionnel effectue ce remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord exprès du consommateur pour qu'il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n'occasionne pas de frais pour le consommateur.

Le professionnel n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le consommateur a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le professionnel.